



Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 132 de l'ordre du jour
**Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2010-2011**

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi*

Rapport du Secrétaire général

Résumé

À la section I de sa résolution 63/263, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-quatrième session des progrès accomplis dans la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le présent rapport fait le point de la situation actuelle de ces deux projets de construction depuis la publication des rapports précédents du Secrétaire général (A/63/303 et A/62/794, respectivement).

* Le présent rapport fait également le point sur les travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux au Centre international de Vienne et d'amélioration et de modernisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, projets qui sont tous les deux à présent achevés.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. État d'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba	3
A. Additif à l'accord avec le pays hôte concernant la franchise de droits	3
B. Travaux d'aménagement du chantier conformément à l'accord avec le pays hôte	4
C. Passation des marchés	4
D. Étude de gestion	5
E. État actuel du projet	7
F. Parc de stationnement	7
G. Calendrier d'exécution du projet	8
H. Coûts estimatifs	9
I. Conclusion	9
III. Progrès réalisés dans la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi	9
A. Étude de gestion et renforcement du contrôle et de l'encadrement	10
B. État d'avancement des travaux	10
C. Calendrier d'exécution du projet	11
D. Estimation des coûts	12
IV. Décisions devant être prises par l'Assemblée générale	12
Annexes	
I. Informations actualisées sur l'achèvement des travaux de construction de nouvelles installations de conférence au Centre international de Vienne	13
II. Informations actualisées sur l'achèvement des travaux d'amélioration et de modernisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi	14
III. Incidences financières révisées de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique	15
IV. Incidences financières révisées de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi	16

I. Introduction

1. Le présent rapport se divise en deux parties : la première traite de l'état d'avancement du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et la deuxième de l'état d'avancement du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

2. Par sa résolution 56/270, l'Assemblée générale a approuvé la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba. Par la suite, à la section VII de sa résolution 60/248, l'Assemblée a approuvé l'élargissement du projet à la construction de deux étages supplémentaires. À la section IX de sa résolution 62/238, l'Assemblée a pris acte du rapport de 2007 du Secrétaire général (A/62/487) et fait siennes les recommandations connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/62/7/Add.11) tendant à porter le coût total estimatif révisé du projet à 14 333 100 dollars. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée dans ses résolutions 56/270 et 63/263 visant à ce qu'un bilan d'étape lui soit soumis chaque année, la section II du présent rapport indique les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans l'exécution du projet à la Commission depuis le dernier rapport annuel (A/63/303).

3. Par sa résolution 63/263, l'Assemblée générale a approuvé le coût estimatif révisé de 25 252 200 dollars pour la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 63/263 tendant à ce qu'un bilan d'étape lui soit soumis à sa soixante-quatrième session, la section III du présent rapport donne des renseignements sur l'état d'avancement du projet, notamment l'adjudication du contrat de réalisation des travaux adjugé dans la limite des dépenses approuvées et le démarrage du chantier en avril 2009.

4. Les deux projets de construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne et d'amélioration et de modernisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi ont été achevés au début de 2009. Les annexes I et II du présent rapport font le point sur la situation de chaque projet.

II. État d'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

A. Additif à l'accord avec le pays hôte concernant la franchise de droits

5. Dans son rapport précédent, le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale que l'additif à l'accord avec le pays hôte conférait à la Commission économique pour l'Afrique le droit d'importer du matériel et des services en franchise de douane et de bénéficier de privilèges connexes, ce qui lui permettra d'exécuter le projet efficacement et à moindre coût. Une directive publiée par le

pays hôte en 2008 prévoyait toutefois l'acquittement d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 15 % dont le montant serait remboursé rétroactivement une fois achevées les formalités de déclaration douanière et de dédouanement en vigueur et effectués les achats locaux correspondants. Dans le rapport précédent, le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale que la Commission négociait avec les autorités du pays hôte en vue d'obtenir une dérogation à ce titre.

6. Une série de négociations ont eu lieu entre la Commission et le Ministère des finances et du développement économique du pays hôte. En novembre 2008, le pays hôte a établi une directive qui a permis à la Commission d'acquérir des biens et services en franchise de droits en émettant des bons prévus à cet effet. Conformément à cette directive, la dispense du paiement de la TVA normalement prélevée sur les achats liés à la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux serait octroyée au moyen d'un système de bons. C'est ainsi que le problème a été résolu.

B. Travaux d'aménagement du chantier conformément à l'accord avec le pays hôte

7. La Commission économique pour l'Afrique continue de coopérer avec les autorités locales à la construction d'une nouvelle voie d'accès publique, qui exige le retrait du conduit d'écoulement des eaux de pluie et le déplacement d'équipements collectifs. Elle a eu un échange de correspondance officielle avec les autorités locales et s'est entretenue avec elles de ces questions. La voie publique située au croisement de l'enceinte de la Commission est fermée, comme l'est du reste tout le complexe élargi. De nouvelles routes ont été construites, et les chaussées gravelées sont achevées à près de 40 %. La priorité est l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle route et au déplacement des conduits d'écoulement des eaux de pluie. Les grands chantiers exécutés par des entreprises privées, des ambassades et des organisations non gouvernementales aux abords immédiats de la Commission modifient la disposition des nouvelles voies d'accès publiques sans pour autant nuire au projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux, dans la mesure où l'on peut accéder au chantier par deux endroits, les coins nord-est et nord-ouest. Les équipements collectifs ont été déplacés et seule reste à installer une ligne téléphonique.

8. La Commission a adressé une note verbale au Ministère des affaires étrangères du pays hôte en avril 2009 pour se féliciter du soutien des autorités locales et pour souligner combien il importait de régler les questions en suspens. La Commission a, depuis lors, redoublé d'efforts dans ce sens. Une réponse reçue des autorités locales en juillet signalait que les instances compétentes avaient été chargées de prendre les dispositions nécessaires. Le Secrétaire exécutif de la Commission a rencontré le Ministre des affaires étrangères du pays hôte au début de septembre. De nouvelles initiatives ont été prises pour régler ces questions.

C. Passation des marchés

9. À la suite des retards survenus dans l'exécution de ce projet, comme indiqué dans le rapport précédent du Secrétaire général, un appel d'offres pour les travaux de construction a été lancé par la Division des achats du Siège le 20 mai 2008, suivi

d'une conférence des soumissionnaires tenue à la Commission le 6 juin 2008. La date limite de soumission des offres a été reportée de six semaines, au 12 septembre 2008, à la demande des soumissionnaires. L'évaluation technique s'est achevée le 29 septembre 2008. Elle a été suivie de l'évaluation commerciale, qui a révélé que toutes les offres soumises dépassaient de loin le budget prévu, au point de mettre hors de portée un règlement par la négociation.

10. Pour éviter les retards supplémentaires, on a décidé d'assouplir les règles de passation de marchés en demandant aux entrepreneurs qualifiés de soumettre des offres concernant les locaux qu'ils pourraient construire avec le budget prévu, selon la conception d'ensemble fournie, assorties de mesures de réduction des coûts et de choix d'analyse de valeur acceptables pour l'ONU. L'appel d'offres révisé a été lancé le 23 décembre 2008 à l'intention de ceux qui avaient réagi à l'appel d'offres initial. Encore une fois, à la demande des fournisseurs, la date de soumission a été reportée et le délai initial reculé de deux semaines, jusqu'au 6 février 2009. L'examen technique a été entamé aussitôt après réception des offres et achevé le 12 février. Comme suite à l'évaluation commerciale qui a suivi, il a été recommandé d'attribuer le marché à un fournisseur déterminé à l'issue des négociations finales.

11. En outre, à cause des problèmes de coordination rencontrés avec l'architecte international, comme il ressort des deux rapports précédents du Secrétaire général, un architecte local a été engagé en juillet 2008 pour superviser au jour le jour les travaux et l'administration du projet.

D. Étude de gestion

12. Parallèlement aux opérations d'évaluation technique et commerciale, une étude de gestion a été réalisée par le Département de gestion du Secrétariat en février 2009 afin de donner suite aux préoccupations exprimées par l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, ainsi qu'il apparaît dans la résolution 63/263. Il ressort des conclusions de cette étude menée par le Sous-Secrétaire général au Plan-cadre d'équipement et le Directeur de la Division des services de la gestion des installations et des services commerciaux du Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion, que la Communauté économique pour l'Afrique entendait mener à bien les travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux, mais avait besoin de renforcer l'équipe locale de gestion du projet. L'étude de gestion a également recommandé, entre autres, que l'encadrement de l'équipe du projet soit étoffé et que l'architecte local soit entièrement chargé du plan et de l'aménagement des bâtiments. Il a été en outre recommandé que les arrangements en matière d'administration et de coordination entre le Bureau des services centraux d'appui et la Commission soient révisés pour que les attributions et responsabilités soient plus nettement définies et plus clairement hiérarchisées grâce à une délégation de pouvoir à l'échelon local pour la phase de construction du projet. Il a été de surcroît recommandé que la structure hiérarchique comprenne un conseiller technique indépendant chargé d'évaluer objectivement les travaux de construction accomplis.

13. À l'issue de l'étude de gestion en mars 2009, un rapport de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats a été porté à l'attention du Secrétariat. Fort des conclusions et recommandations qui y figuraient, le Comité chargé de l'examen des fournisseurs a suspendu des fournisseurs qui avaient répondu à l'appel d'offres

lancé en vue de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Communauté économique pour l'Afrique. Conformément à la recommandation de ce Comité, l'appel d'offres lancé en vue de la construction de ces nouveaux locaux a, par la suite, été annulé.

14. Du fait des conclusions du rapport de l'Équipe spéciale concernant les achats, la Division des achats du Siège a procédé à une nouvelle étude de gestion à la Communauté économique pour l'Afrique à la fin de mars 2009 pour déterminer les risques liés à la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux. Plusieurs mesures d'application immédiate ont été recommandées pour faire avancer le projet rapidement à titre prioritaire. Il s'agissait notamment d'étoffer l'équipe du projet, d'accroître les ressources de la section des achats de la Commission et de confirmer que les appels d'offres en vue de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux continuent de passer par la Division des achats du Siège.

15. Les recommandations de la Division des achats ont été entérinées par le Bureau des services centraux d'appui et transmises à la Communauté économique pour l'Afrique pour être appliquées. Le Bureau des services centraux d'appui a en outre recommandé la révision des arrangements en matière d'administration et de coordination qu'il a conclu avec la Commission en 2008 au titre du projet, afin que les attributions et les responsabilités soient plus nettement définies et clairement hiérarchisées et qu'au niveau local le projet relève directement du Directeur de la Division de l'administration de la Commission. La révision des arrangements en matière d'administration et de coordination prévoyait également la mise en place d'une équipe locale de projet et d'une section locale du budget qui seraient conjointement chargées de la gestion financière du projet durant les travaux de construction. Le Secrétaire exécutif de la Commission a approuvé les recommandations et souligné la nécessité urgente de restructurer la gestion du projet et de renforcer l'encadrement de l'équipe locale de projet. Ces recommandations sont en cours d'application.

16. Ainsi, le personnel de projet de la Communauté économique pour l'Afrique relève maintenant directement du Directeur de la Division de l'administration de la Commission. En outre, un poste de gestionnaire principal du projet a été créé pour assurer la gestion quotidienne du projet et va être pourvu sans tarder. Sous la supervision et avec l'aide du Bureau des services centraux d'appui, la Commission a engagé en mai 2009 la procédure de recrutement devant permettre de pourvoir ce poste et le choix s'est déjà porté sur un candidat. Le renforcement de l'équipe de projet consiste notamment à s'attacher les services de spécialistes du bâtiment, dont un planificateur professionnel et un ingénieur des travaux publics, deux agents des travaux publics (un pour les travaux de génie civil et un pour les travaux électriques et mécaniques) et un assistant financier. Un conseiller technique indépendant relevant du Directeur de la Division de l'administration sera en outre engagé pour juger de la qualité et de l'état d'avancement des travaux de construction et en rendre compte. Par ailleurs, la Section de la gestion des installations de la Commission fournira un ingénieur électrotechnicien et un ingénieur mécanicien de la catégorie des administrateurs.

E. État actuel du projet

17. Parallèlement au réaménagement et au renforcement de l'équipe locale de projet, un nouvel appel d'offres pour les travaux de construction a été immédiatement lancé par la Division des achats du Siège. À cette fin, un nouveau document d'expression d'intérêt a été établi en consultation avec la Communauté économique pour l'Afrique et publié le 22 juin 2009. Conformément au calendrier révisé du projet, la sélection des fournisseurs s'est achevée en août. La nouvelle invitation à soumissionner a été adressée aux fournisseurs le 4 septembre et la Conférence des soumissionnaires s'est tenue le 24 septembre.

18. Au cours de cette procédure, le dossier d'appel d'offres a été examiné et actualisé. L'architecte local a été engagé pour étudier l'aspect technique du dossier d'appel d'offres (maquettes, normes et cahier des charges) et retenir tous les critères initiaux tels que la facilité d'accès des bâtiments aux personnes handicapées. En outre, le cabinet d'architecture local a été établi, comme le veut la pratique régionale locale, un devis quantitatif qui a été versé au dossier d'appel d'offres. Le cabinet fournira également les compétences techniques nécessaires lors de l'examen du dossier pour faire en sorte que le contrat de réalisation de travaux reste dans les limites du budget approuvé.

19. Des représentants du Bureau des services centraux d'appui continueront de participer à l'évaluation technique du nouvel appel d'offres révisé, prévue pour novembre 2009. L'équipe locale de projet à la Communauté économique pour l'Afrique est et continuera d'être chargée de la gestion quotidienne du projet. Le Bureau des services centraux d'appui décidera en outre, au fil de l'évolution du projet, du bien-fondé de procéder à des évaluations judicieuses périodiques des travaux tout au long de la phase de construction conformément à son rôle de coordination, d'orientation et d'assistance.

20. À présent que l'équipe locale de gestion du projet est en cours de renforcement, et que le nouveau dossier d'appel d'offres a été établi sous sa forme définitive et publié, le projet est relancé et devrait rapidement passer à la phase de construction.

F. Parc de stationnement

21. Évoqué dans le rapport de 2007 du Secrétaire général et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238, l'aménagement de places de stationnement supplémentaires et d'espaces verts sur le terrain mis à la disposition de l'ONU par le pays hôte est également prévu. Une fois que le contrat de réalisation de travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux sera conclu, l'appel d'offres pour les travaux de conception devant permettre d'intégrer les places de stationnement supplémentaires approuvées et les plans d'aménagement paysager qui l'accompagnent pourront commencer.

22. Conformément aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport publié sous la cote A/62/7/Add.11, la Communauté économique pour l'Afrique a étudié en 2007 la possibilité de rendre le stationnement payant à compter de janvier 2008. Cette politique, dont la mise au point était en cours avait dû être interrompue en raison de nouveaux problèmes de sécurité qui avaient surgi et contraint la fermeture du parc

de stationnement situé en dessous du bâtiment du Centre de conférence en décembre 2008. Privée ainsi de 125 places, la Commission ne peut plus maintenant assurer que le stationnement de 489 véhicules. La politique de stationnement a fait l'objet de plus amples négociations avec d'autres organismes des Nations Unies et leurs syndicats.

G. Calendrier d'exécution du projet

23. Deux facteurs principaux ont contribué au retard du projet. Premièrement, toutes les soumissions reçues en septembre 2008 ayant été sensiblement plus élevées que le budget approuvé, il a fallu recourir à la procédure d'appel d'offres révisée et soumissionner à nouveau en février 2009, ce qui a fait déborder de cinq mois le calendrier du projet. Deuxièmement, l'annulation de la procédure de passation des marchés en avril 2009 à la suite des conclusions du rapport de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats a conduit au lancement d'un nouvel appel d'offres, ce qui a rallongé le calendrier du projet de huit autres mois.

24. Le dernier calendrier d'exécution du projet, qui figure au tableau 1, indique décembre 2011 comme date d'achèvement des travaux de construction, suivie d'une période d'aménagement intérieur pouvant aller jusqu'à six mois, dont le coût sera financé par les futurs occupants. La construction de la voie interne ainsi que l'aménagement du parc de stationnement et des espaces verts commenceront une fois le bâtiment terminé. Les dépenses concernant ces éléments sont prévues dans le coût estimatif total du projet.

Tableau 1

Calendrier révisé du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique

Calendrier	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Activités						
Appel d'offres pour le choix du maître-d'œuvre		01/2008  12/2008	06/2009  02/2010			
Signature par le Secrétaire exécutif de l'invitation à soumissionner le 4 septembre 2009			▼ 09/2009			
Phase de construction		01/2009  11/2010	02/2010  12/2011			
Aménagements intérieurs				11/2010  05/2011	01/2012  06/2012	
Occupation des locaux					▽ 05/2011	▼ 06/2012

 Calendrier d'exécution du projet prévu dans le rapport précédent du Secrétaire général (A/63/303).

 Calendrier révisé actuel du projet.

H. Coûts estimatifs

25. Le coût estimatif total du projet demeure fixé à 14 333 100 dollars, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 63/263.

26. Les estimations sont établies sur la base du budget initial de 2001, corrigé pour tenir compte de l'inflation et des fluctuations monétaires enregistrées en 2005 (voir A/60/532). Les quatre années qui ont suivi ont été marquées par de fortes fluctuations monétaires qui ont réduit le pouvoir d'achat des fonds approuvés. À cela est venu s'ajouter le niveau d'inflation élevé enregistré par le pays hôte et qui s'est répercuté sur les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux locaux tels que les apports totaux et les installations temporaires.

27. Toutefois la Commission entend achever le projet sans dépasser le montant du financement approuvé, notamment en obtenant de son administration les compétences et le solide soutien nécessaire pour réduire les services de gestion de projet qu'il aurait fallu autrement imputer sur le coût du projet. En outre, la Division des achats du Siège, en coordination avec la Commission, mènerait des négociations finales concernant le marché avec le maître-d'œuvre avant l'adjudication d'un contrat de réalisation de travaux, de manière à atténuer tout effet préjudiciable découlant de facteurs tels que l'inflation et les fluctuations des taux de change. En outre, dans le cadre des mesures d'économies mises en place, une marge de sécurité aux normes du secteur a été prévue pour couvrir les dépassements de coûts ultérieurs résultant de facteurs externes.

28. On trouvera à l'annexe III le dernier coût estimatif détaillé.

I. Conclusion

29. Comme indiqué plus haut, le fait qu'il ait fallu annuler l'appel d'offres initial pour la réalisation de travaux, conformément aux recommandations et conclusions du rapport de l'Équipe spéciale d'enquête concernant les achats, et en lancer un autre a retardé le démarrage des travaux de construction. Des mesures immédiates ont toutefois été prises pour rectifier la situation et engager sans tarder la nouvelle procédure de passation des marchés. En outre, des dispositions ont été adoptées pour renforcer l'encadrement local et la capacité de gestion du projet. L'architecte local a également été engagé pour assumer la responsabilité juridique de la conception du projet et orienter l'appel d'offres de manière à ce que les soumissions soient conformes à la fois au budget et aux pratiques locales et régionales en matière de construction. Toutes ces mesures contribueront à assurer l'exécution du projet dans les délais révisés.

III. Progrès réalisés dans la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi

30. Dans sa résolution 63/263, l'Assemblée générale a approuvé un coût estimatif total de 25 252 200 dollars pour la construction de 16 500 mètres carrés de locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi et approuvé l'utilisation du

montant des intérêts créditeurs ainsi que des intérêts qui seront produits par les loyers accumulés pour la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux.

A. Étude de gestion et renforcement du contrôle et de l'encadrement

31. En février 2009, le Sous-Secrétaire général au Plan-cadre d'équipement et le Directeur de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux du Bureau des services centraux d'appui ont effectué une étude de gestion du projet de construction de locaux supplémentaires à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour donner suite aux préoccupations exprimées par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/263. L'étude a conclu que le projet se déroulait comme prévu et que l'équipe chargée de la gestion des installations à l'Office des Nations Unies à Nairobi faisait preuve d'un grand professionnalisme. Elle a toutefois eu à déplorer par le passé un manque de communication entre l'équipe du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux et la haute direction de l'Office. À la suite de ces observations, il a été recommandé de renforcer l'équipe locale de gestion du projet et de former un groupe de travail constitué de hauts fonctionnaires représentant l'Office, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), pour fournir des avis techniques indépendants au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi au sujet du projet de construction. Il a également été recommandé que l'équipe locale de gestion du projet compte un « commis des travaux » et d'autres techniciens relevant du directeur de projet et que, de surcroît, un consultant technique indépendant relevant directement du groupe de travail soit engagé. La structure hiérarchique du projet révisé et les mécanismes de supervision ont été arrêtés par l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Bureau des services centraux d'appui au Siège à l'issue de cette étude.

32. Le Bureau des services centraux d'appui continue d'aider directement l'Office des Nations Unies à Nairobi en lui fournissant avis et conseils lors de téléconférences hebdomadaires s'inscrivant dans le cadre de séances de travail et de vidéoconférences mensuelles avec la haute direction. L'équipe locale de projet est chargée de la gestion du projet. Des représentants du Bureau des services centraux d'appui ont également participé à l'évaluation technique des soumissions reçues pour la construction, qui s'est déroulée à l'Office des Nations Unies à Nairobi en février 2009. Le Bureau des services centraux d'appui procèdera aux évaluations périodiques des travaux de construction qu'il jugera judicieuses pour déterminer l'état d'avancement du projet pendant toute sa durée, conformément à son rôle de coordination, d'orientation et d'assistance.

B. État d'avancement des travaux

33. L'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction a été lancé en novembre 2008 et les soumissions ont été reçues le 30 janvier 2009. L'évaluation s'est achevée le 17 mars 2009. Un contrat d'un montant total de 17 431 493 dollars a été signé le 3 avril et est entré en vigueur le 6 avril. Les travaux de construction ont débuté le 4 mai comme prévu, après quatre semaines de mobilisation. Selon le

contrat, les travaux doivent être largement achevés d'ici au 3 décembre 2010, soit des délais de construction de 19 mois.

C. Calendrier d'exécution du projet

34. Le tableau 2 indique à la fois le calendrier initial prévu dans le rapport précédent du Secrétaire général (A/62/794) et le calendrier actuel, qui a été soumis en guise de complément d'information à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale en octobre 2008. Le lancement de l'appel d'offres a été retardé jusqu'à la fin de 2008, en attendant l'approbation finale par l'Assemblée en décembre 2008 dudit rapport du Secrétaire général; il est toutefois prévu d'accélérer la phase de construction en la ramenant de 28 à 19 mois, ce qui permettra d'achever le projet à la fin de 2010 au plus tard, comme initialement prévu. Les aménagements intérieurs sont censés démarrer dans le courant du premier semestre de 2011 et les nouveaux locaux entièrement occupés à compter de la mi-2011. À la fin d'août 2009, les travaux de construction n'accusaient aucun retard par rapport au calendrier.

Tableau 2

Calendrier d'exécution du projet de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi

Construction de nouveaux immeubles à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi					
9 avril 2008 (A/62/794)	2007	2008	2009	2010	2011
	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D
Engagement d'un nouvel architecte		Septembre 2007			
Phase de conception (finalisation)		Février 2008			
Plans détaillés et documents de construction		Avril 2008			
Appel d'offres (maître-d'œuvre)			Août 2008		
Phase de construction					Décembre 2010
Occupation des locaux					Janvier 2011
Construction de nouveaux immeubles à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi					
Octobre 2008 (complément d'information fourni au CCQAB et à la Cinquième Commission)	2007	2008	2009	2010	2011
	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D
Engagement du nouvel architecte		Septembre 2007			
Mobilisation de l'architecte		Octobre 2007			
Plans détaillés et documents de construction achevés			Finalisation en septembre 2008		
Expression d'intérêt			Septembre-octobre 2008		
Création d'un comité d'évaluation technique			13 novembre 2008		
Appel d'offres pour le choix du maître-d'œuvre			28 novembre 2008-30 janvier 2009		
Conférence des soumissionnaires			11 décembre 2008		
Évaluation technique			2 février-13 février 2009		
Évaluation financière			16 février-28 février 2009		
Comité local de passation des marchés			Mars 2009		
Négociations concernant le contrat et adjudication du contrat			Mars 2009		
Mobilisation en vue de la construction			Avril 2009		
Phase de construction (19 mois)					Mai 2009-décembre 2010
Aménagements intérieurs (jusqu'à 6 mois)					Décembre 2010-juin 2011
Occupation des locaux					À partir de juillet 2011

D. Estimation des coûts

35. On trouvera à l'annexe IV une ventilation du montant total du budget et des besoins de trésorerie pour 2009, 2010, 2011 et 2012. Un état récapitulatif de cette ventilation figure au tableau 3. Le montant total d'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de construction s'élève à 17 431 493 dollars, soit 231 493 dollars (1,3 %) de plus que le montant estimatif initial de 17,2 millions de dollars. Le surcoût sera financé au moyen du fonds pour imprévus approuvé. Le coût estimatif total approuvé de 25 252 200 dollars couvrira l'intégralité des dépenses sur la base des contrats signés, ce qui laisse actuellement un fonds de réserve d'un montant de 1 638 507 dollars non alloué.

Tableau 3

Coût estimatif du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi

(En dollars des États-Unis)

Coût	Avril 2008	Juin 2009
1. Charges d'emprunt (intérêts dus sur le prêt du PNUE)	163 000	163 000
2. Coût de construction estimatif	18 700 000	18 931 493
2.1 Coût estimatif des travaux de construction et montant final du contrat approuvé ^a	16 200 000	17 431 493
2.2 Cloisons amovibles	1 500 000	1 500 000
2.3 Contrôles des accès et aménagement des infrastructures ^b	1 000 000	–
3. Architecte, consultants et supervision	3 400 000	3 400 000
3.1 Honoraires d'architecte	1 977 000	1 977 000
3.2 Consultants et supervision	1 423 000	1 423 000
4. Imprévus : 10 % du coût de construction ^c	1 870 000	1 638 507
5. Sécurité	1 119 200	1 119 200
Coût estimatif total du projet	25 252 200	25 252 200

^a Le coût de construction final établi sur la base du montant du contrat approuvé et signé s'élevait à 17 431 493 dollars.

^b Le contrôle des accès et l'aménagement des infrastructures de câblage du réseau de télévision en circuit fermé sont prévus dans le contrat de réalisation de travaux de construction.

^c Afin de couvrir le montant total réel du contrat de réalisation des travaux de construction, il a fallu réduire le fonds pour imprévus de 231 493 dollars, soit 12,4 % de la provision de réserve initiale de 1 870 000 dollars.

IV. Décisions devant être prises par l'Assemblée générale

36. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport intérimaire.

Annexe I

Informations actualisées sur l'achèvement des travaux de construction de nouvelles installations de conférence au Centre international de Vienne

1. La construction de nouvelles installations de conférence (bâtiment M) au Centre international de Vienne s'est achevée en 2009. Le bâtiment a été graduellement mis en service au cours de l'année 2009. Plusieurs grandes conférences, notamment le débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants, la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi que bien d'autres réunions plus petites, s'y sont tenues. Les améliorations et retouches à apporter à l'infrastructure des services de conférence du nouveau bâtiment se sont également terminées durant l'année.
2. À présent que le bâtiment M est devenu pleinement opérationnel, la plupart des conférences et réunions des organismes ayant leur siège à Vienne s'y tiendront au cours des trois prochaines années, le temps que les anciennes installations de conférence du bâtiment C soient évacuées pour des travaux de désamiantage. L'opération est censée débuter en octobre 2009 et s'achever en 2012. Dans le même temps, le matériel de conférence sera également modernisé puisque certaines des pièces de rechange de l'équipement d'origine installé il y a plus de 30 ans ne sont plus disponibles. En outre, dans le cas du bâtiment M, les procédures de mise à niveau des installations en matière de sécurité et d'environnement seront suivies. Cette opération est financée par le pays hôte.
3. À l'issue de cette opération en 2012, les bâtiments C et M seront tous les deux utilisés et administrés par les quatre organisations basées à Vienne.

Annexe II

Informations actualisées sur l'achèvement des travaux d'amélioration et de modernisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi

1. Par sa résolution 58/272, l'Assemblée générale a approuvé un montant de 3 479 000 dollars pour financer le projet d'amélioration et de modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin de doter celui-ci de la capacité d'accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes. Dans son rapport précédent (A/62/794), le Secrétaire général a proposé de réviser le coût estimatif en le portant à 5 378 000 dollars afin de couvrir des besoins techniques supplémentaires et de tenir compte de l'appréciation de la monnaie. Avant l'examen du rapport par l'Assemblée générale en septembre 2008, le Secrétariat a soumis une déclaration supplémentaire au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour l'informer qu'en raison des délais serrés tenant à la nécessité d'achever les travaux de modernisation avant la fin de 2008 pour que plusieurs grandes conférences qui étaient déjà prévues puissent s'y tenir, la portée du projet serait réduite et le budget de 3 479 000 dollars initialement prévu maintenu; la révision des coûts proposée n'aurait donc plus sa raison d'être. L'Assemblée générale a approuvé la proposition figurant dans la résolution 63/263.

2. Le projet s'est achevé en janvier 2009 selon le calendrier prévu dans le rapport du Secrétaire général (A/62/794, tableau 1), avant la tenue des sessions des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement en février 2009 et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains en mars/avril 2009.

3. Le projet exécuté a notamment permis de moderniser entièrement les installations électriques nécessaires, d'installer du nouveau matériel de conférence et d'interprétation et de rénover le mobilier de toutes les salles de conférence. La réduction de la portée du projet n'a pas tiré à conséquence dans la mesure où les avantages du projet découlaient essentiellement de l'installation d'un matériel entièrement rénové, numérique et ultra perfectionné de conférence et d'interprétation dans toutes les grandes salles de conférence (salles 1 à 8). Les éléments qui ont été retranchés du projet avaient trait à la modernisation du système de ventilation mécanique, à l'amélioration de l'acoustique au plafond et des panneaux muraux au réaménagement des cabines d'interprétation dans les salles de conférence 3 et 4 pour que des services d'interprétation puissent y être assurés dans six langues plutôt que dans quatre comme c'est actuellement le cas. Le retrait de ces éléments n'a pas eu d'incidence majeure sur le bon fonctionnement des installations de conférence. Le matériel et les structures demeurent fonctionnels et l'Office des Nations Unies à Nairobi dispose déjà de matériel d'interprétation dans six ou huit langues dans d'autres installations de conférence, y compris les deux grandes salles plénières (salles 1 et 2). En outre, les six salles de réunion semi-permanentes sur le toit (salles 9 à 14) ont été équipées d'installations d'interprétation mobiles, permettant également d'y assurer des services d'interprétation dans plusieurs langues.

Annexe III

Incidences financières révisées de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique

(En dollars des États-Unis)

	Dépenses au 30 juin 2009	Dépenses prévues				Total
		Juillet- décembre 2009	2010	2011	2012	
Postes de dépense ayant fait l'objet d'une ouverture de crédit dans les résolutions 56/270 et 60/248						
Travaux de construction	9 050	710 557	3 336 530	3 058 486	373 978	7 488 600
Conception, services de consultants et coordination du projet	1 266 810	160 939	75 060	120 038	23 310	1 646 157
Travaux d'aménagement du chantier	29 273	112 403	674 416	337 208	–	1 153 300
Postes de travail et mobilier	–	–	–	262 800	–	262 800
Imprévus	–	–	166 489	332 977	332 977	832 443
Postes de dépense figurant dans le budget- programme pour l'exercice biennal 2008-2009						
Réseaux informatique et télématique et matériel téléphonique	–	–	220 000	660 000	220 000	1 100 000
Postes de dépense ayant fait l'objet d'une ouverture de crédit dans la résolution 62/238						
Sûreté et sécurité	–	–	396 417	363 383	–	759 800
Voies d'accès intérieures	–	–	–	130 000	–	130 000
Stationnement et aménagement paysager	–	16 500	379 500	264 000	–	660 000
Groupes électrogènes et installations connexes	–	7 500	202 500	90 000	–	300 000
Total	1 305 133	1 007 899	5 450 912	5 618 892	950 265	14 333 100

Annexe IV

Incidences financières révisées de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi

(En dollars des États-Unis)

	Dépenses au 30 juin 2009	Dépenses prévues			Total	
		Juillet- décembre 2009	2010	2011		2012
Recettes						
Report à nouveau	–	6 062 643	6 961 408	170 233	293 733	–
Revenu des loyers	11 871 471	2 900 000	3 300 000	4 600 000	6 009 000	28 680 471
Intérêts perçus	1 171 262	150 000	150 000	–	–	1 471 262
Total partiel, recettes	13 042 733	9 112 643	10 411 408	4 770 233	6 302 733	30 151 733
Décaissements						
Coûts de construction	5 122 430	719 063	8 310 500	3 844 500	935 000	18 931 493
Honoraires d'architecte						
Anciens honoraires d'architecte	477 000	–	–	–	–	477 000
Nouveaux honoraires d'architecte	600 000	300 000	450 000	150 000	–	1 500 000
Total partiel, honoraires d'architecte	1 077 000	300 000	450 000	150 000	–	1 977 000
Supervision et gestion du projet						
Coût de gestion du projet pour l'ONUN	583 335	256 916	435 000	14 000	–	1 289 251
Administration du projet par le Bureau des services centraux d'appui	34 325	–	–	–	–	34 325
Voyages, ONUN	–	13 000	19 000	–	–	32 000
Voyages, Bureau des services centraux d'appui	–	36 749	30 675	–	–	67 424
Total partiel, supervision et gestion du projet	617 660	306 665	484 675	14 000	–	1 423 000
Autres décaissements						
Charges d'emprunt	163 000	–	–	–	–	163 000
Imprévus	–	235 507	467 000	468 000	468 000	1 638 507
Sécurité supplémentaire lors de la phase de construction	–	590 000	529 000	–	–	1 119 000
Total partiel, autres décaissements	163 000	825 507	996 000	468 000	468 000	2 920 507
Total, décaissements	6 980 090	2 151 235	10 241 175	4 476 500	1 403 000	25 252 000
Recettes moins décaissements	6 062 643	6 961 408	170 233	293 733	4 899 733	4 899 733